

Solidarité³, Enseignement, Culture, Sport & Bien-être

Une ville où il fait bon vivre ensemble

1. Pour une solidarité active et participative

La solidarité doit être un des axes majeurs de la politique communale. Être citoyen du monde, cela commence d'abord dans sa ville ou sa commune. C'est en effet au niveau local que se manifestent le plus durement les problèmes sociaux. C'est dans nos villes et nos quartiers que se retrouvent ceux que l'âge, le handicap, la maladie, la perte d'un emploi, les circonstances familiales ou simplement la malchance peuvent pousser en marge de la société.

La précarisation d'une part croissante de la population, y compris des travailleurs, se fait sentir durement dans notre ville. L'afflux de demandes nouvelles adressées aux CPAS est révélateur des échecs des politiques menées jusqu'ici et pèsent de façon inquiétante sur les finances communales.

Pour faire face à cette pauvreté croissante, la commune doit mener une politique volontaire et émancipatrice qui permette à chacun de vivre dans la dignité, de gagner en autonomie, de participer à la vie locale et d'accéder aux services, activités et infrastructures disponibles dans la commune. Le CPAS, en lien avec le relais social, doit être le moteur de cette politique d'insertion sociale et citoyenne.

Concrètement, Ecolo propose de :

- ❖ Développer des stratégies d'autonomie individuelle, dans un contexte de solidarité sociale, en veillant notamment à ce que tous les types d'accompagnement soient temporaires et mènent à plus d'autonomie.
- ❖ Analyser en profondeur, sur base de statistiques sexuées, l'évolution des demandes d'aide adressées au CPAS, en associant tous les acteurs concernés, afin d'établir un diagnostic global en vue de construire une politique cohérente de lutte contre la pauvreté.
- ❖ Etablir un inventaire des ressources et services existants sur le territoire de la commune et le confronter aux besoins diagnostiqués par l'ensemble des acteurs, pour adapter l'offre, la compléter, l'ajuster aux besoins des différents publics.
- ❖ Donner aux CPAS les moyens financiers et humains pour qu'ils puissent faire face à l'augmentation des demandes d'aide sociale et à la complexité accrue des problématiques.
- ❖ Eviter un surcroît de tâches au personnel du CPAS par une meilleure organisation des ressources humaines et matérielles afin d'améliorer les conditions de travail (objectivation du recrutement, organisation du travail, création d'un espace de paroles pour le personnel comme source d'idées et de créativité...).
- ❖ Travailler en partenariat avec l'ensemble des acteurs locaux (services sociaux associatifs, écoles, services de santé, associations de femmes, sociétés de logements sociaux, opérateurs culturels...) pour élargir les possibilités d'interventions efficaces et préventives.
- ❖ Mettre en place une réelle cellule de coordination sociale entre le CPAS, certains services communaux et le secteur associatif pour promouvoir leur complémentarité et gagner en efficacité.
- ❖ En collaboration avec le milieu associatif déjà actif sur le terrain, créer des espaces de rencontre, de lieux de vie collective, d'infrastructures accessibles à tous. Grâce à cela, des liens se tisseront entre les citoyens pour que chacun se sente faire partie d'une collectivité qui lui assure la sécurité de vie et à laquelle il puisse apporter sa participation active.
- ❖ Promouvoir un travail d'insertion qui ne soit pas limité à l'insertion professionnelle, mais qui soit un véritable travail d'insertion et d'émancipation sociale et culturelle offrant à tous l'occasion de reconstruire des liens sociaux, de reprendre confiance et d'accéder à l'autonomie.
- ❖ Dissocier insertion sociale et insertion professionnelle, et donner à chacun des clés de compréhension.

Une ville où il fait bon vivre ensemble

- ❖ Soutenir les initiatives d'émancipation des femmes n'ayant pas accès au monde du travail et de la formation, pour des raisons familiales ou culturelles.
- ❖ Augmenter les moyens des services d'insertion sociale.
- ❖ Rendre les informations compréhensibles aux nouveaux habitants et orienter les personnes en fonction de leurs besoins.
- ❖ Rechercher les manières respectueuses d'assurer une réelle participation des usagers, en mettant par exemple sur pied des ateliers participatifs et des « clés pour agir ».
- ❖ Mettre des assurances « volontaires » à disposition des Services d'Echange local (SEL) et des associations de volontariat.
- ❖ Encourager et soutenir les initiatives telles que les SEL et autres initiatives de solidarité et d'échange au sein d'un quartier ou de la commune.
- ❖ Développer des politiques d'aide sociale qui visent à remettre les gens debout et les considérer comme ACTEURS de leur projet : potager collectif, formation et information des personnes bénéficiant de l'aide sociale. Il est indispensable de viser l'émancipation des personnes.
- ❖ Soutenir toute initiative d'économie sociale, permettant à la fois la formation et la création d'emplois pour une partie plus fragilisée de la population ainsi que la mise sur pied de services d'aide à domicile (petits travaux d'aménagement, jardin, déménagements et autres...).
- ❖ Renforcer le travail de prévention, d'aide et de lutte contre le surendettement.

2. Grandir et s'épanouir à charleroi

Faire rimer accueil de qualité avec proximité

L'accueil des enfants constitue, au-delà de sa contribution au développement de l'enfant, une condition nécessaire à la réussite des politiques communales d'emploi et de développement économique. En effet, l'absence de solution d'accueil reste l'un des principaux freins à l'emploi et une cause de précarisation, en particulier pour les femmes.

Le rôle d'impulsion et d'accompagnement des communes, en synergie avec l'Office de la Naissance et de l'Enfance (ONE), est primordial. Les pouvoirs locaux ont la possibilité de réaliser de plus en plus d'initiatives en la matière. Une partie importante du temps passé dans les murs de l'école s'inscrit dans le cadre extrascolaire (avant 8h et après 15h30). Il appartient aux communes de développer l'articulation de ces temps en proposant une offre et des infrastructures qui garantissent à l'enfant le respect de ses besoins.

Grandir près de chez soi, c'est découvrir son environnement, se construire des repères et un réseau de relations, comprendre d'où on vient et se forger une bonne assise. Grandir près de chez soi, c'est aussi parcourir moins de kilomètres ou pouvoir se déplacer à pied ou à vélo. Les parents épargnent du temps et de l'argent, les enfants jouissent de moments supplémentaires de repos et de jeux.

Dans cette perspective, la commune doit s'impliquer davantage pour faire de l'accueil de la petite enfance une priorité et ce, en organisant les différents modes d'accueil (accueillantes d'enfants, maisons communales d'accueil de l'enfance, crèches...), en soutenant les structures et initiatives du secteur associatif, en veillant à la complémentarité de l'offre et en assurant un rôle de coordination des initiatives.

Concrètement, Ecolo propose de :

- ❖ Répondre aux besoins des familles en adaptant les horaires des activités d'accueil extrascolaire.
- ❖ Faciliter l'accueil extrascolaire des enfants : ne pas réserver l'accueil aux seuls enfants de parents qui travaillent (certains peuvent en effet être en formation par exemple), rendre la participation financière accessible et modulable en fonction du nombre d'enfants et des revenus des familles.
- ❖ Créer un guichet unique d'inscription avec un système de choix prioritaires : en matière de crèches, la procédure d'inscription et toutes les démarches administratives qui l'accompagnent peuvent être des freins, d'autant que, bien souvent, il est nécessaire de s'y prendre de très nombreux mois à l'avance et qu'il faut multiplier les inscriptions pour décrocher une place.
- ❖ Augmenter le nombre de crèches sur la commune (Charleroi est la commune avec le pourcentage le moins élevé en matière de crèches) en vue d'accueillir à Charleroi les familles dont les deux parents travaillent en :
 - Transformant ou rénovant les crèches en intégrant les nécessaires économies d'énergie et en veillant à la qualité de l'air et de l'environnement : choix de peintures naturelles, utilisation de produits d'entretien respectueux de la santé et de l'environnement.
 - Mettant en place des partenariats, avec les acteurs de la petite enfance, en vue de créer des places d'accueils supplémentaires dans les bâtiments communaux, principalement dans les écoles fondamentales (mise à disposition de locaux).
 - Prévoyant une planification des infrastructures communales « petite enfance » en fonction de l'évolution démographique.
- ❖ Faire des milieux d'accueil des partenaires privilégiés pour la promotion des bonnes pratiques alimentaires, en collaboration avec les parents et les acteurs de la santé : menus équilibrés, produits biologiques, fruits et légumes frais de saison.
- ❖ Renforcer et promouvoir l'éducation à la santé par l'alimentation durable dans les différents lieux d'accueil extrascolaires de la commune.
- ❖ Tenir compte des enfants (de leurs parents et de leurs grands-parents) dans les politiques d'aménagement du territoire de la commune (espaces verts, plaines de jeux, trottoirs, terrains

Une ville où il fait bon vivre ensemble

de sport...) et dans le plan communal de mobilité (vers les lieux d'accueil extrascolaires, les crèches...).

- ❖ Favoriser les rencontres intergénérationnelles et interculturelles avec les enfants (ex. : initiatives conjointes entre crèches, écoles ou maisons de repos, repas interculturels préparés avec des personnes d'origine étrangère de la commune...)

Un plan local pour la Jeunesse

Pour Ecolo Charleroi, les politiques menées en matière de jeunesse par la commune doivent concerner tous les jeunes et viser :

- ❖ le bien-être : favoriser leur émancipation et tenir compte des réels besoins des jeunes dans la commune, particulièrement les plus démunis ainsi que ceux qui ne sont pas déjà engagés dans une organisation (maison de jeunes, club sportif, maison de quartier...);
- ❖ l'autonomie : permettre à chaque jeune d'être autonome et de s'émanciper. Les politiques doivent faire en sorte que les jeunes de la commune puissent s'exprimer, se réunir, s'informer, se déplacer de façon autonome ;
- ❖ la mixité : afin de développer les liens sociaux et la solidarité au sein des différents jeunes et de la population en général, encourager une certaine mixité tant sociale que d'âge, de sexe et d'origines culturelles. Dans ce but, les échanges intergénérationnels et interculturels dans les différents quartiers, dans les écoles, lors des activités extrascolaires, doivent être encouragés. La diversité et la mixité quelles qu'elles soient doivent être perçues non pas comme une appréhension mais comme une richesse.

Concrètement, Ecolo propose de :

- ❖ Revaloriser le rôle du Conseil consultatif des Jeunes, afin qu'il soit représentatif de tous les jeunes de la commune et de leurs réalités. Lui permettre de rendre un avis sur toutes les politiques qui concernent les jeunes que ce soit d'initiative ou sur demande du Conseil communal, du Collège ou du Conseil de CPAS.
- ❖ Dans ce cadre, le consulter sur toute décision concernant un projet d'aménagement urbain ou d'infrastructure qui les concerne.
- ❖ Considérer les associations de jeunesse comme de véritables partenaires des politiques de jeunesse menées par la commune.
- ❖ Veiller à ce qu'en matière de culture, les jeunes aient accès à la fois à une offre adaptée et à la possibilité d'être eux-mêmes créateurs de culture (salle de répétition, espaces publics de création...).
- ❖ Multiplier, mais aussi, en collaboration avec les jeunes et les autres publics qui les fréquentent, entretenir et embellir les plaines de jeux et infrastructures sportives de quartiers, qui sont, pour beaucoup, les premiers lieux de rencontres sportives et qui permettent à des jeunes qui ne sont pas affiliés à des clubs sportifs de pratiquer le sport d'équipe.
- ❖ Permettre aux jeunes de se déplacer et d'avoir accès aux activités scolaires et extrascolaires.
- ❖ Inculquer et encourager la mobilité douce auprès des jeunes. Par les transports en commun, le vélo, la marche à pied, le jeune apprend à se déplacer seul et à être autonome (en évitant par ailleurs le phénomène des « parents-taxis »). Les déplacements à vélo ou à pied permettent également d'avoir une activité physique, ce qui est un plus pour la santé.
- ❖ Afin d'inciter les jeunes à se déplacer autrement, il est important que la commune sensibilise mais également investisse dans l'aménagement de son territoire et de ses voiries : aménagement des abords d'écoles ou de lieux publics (piscines, bibliothèques, maisons de jeunes...), création de pistes cyclables et de traversées piétonnes, élargissement des trottoirs, création de parkings vélos.
- ❖ Apporter une attention particulière au développement de moyens alternatifs à la voiture pour les déplacements des jeunes en soirée et durant la nuit, notamment en collaboration avec le TEC (Noctambus).

Faire de nos écoles des lieux d'apprentissage, d'ouverture et d'émancipation

Il est évident que l'école est le reflet de la société, mais, pour les écologistes, elle doit cependant être un levier essentiel pour changer la société en profondeur : elle est chargée d'un enjeu fondamental de transmission entre générations et de renouveau culturel.

En outre, l'école a pour mission de contribuer à réduire les inégalités et de rendre ainsi notre monde plus juste. Si les différentes étapes de la scolarité obligatoire sont autant de paliers vers l'émancipation, celle-ci sera, pour Ecolo, autant sociale que personnelle, citoyenne et culturelle.

Concrètement, Ecolo propose de :

- ❖ Garantir une égalité d'accès à l'enseignement organisé par la commune et tendre vers la gratuité.
- ❖ Inciter les écoles à décloisonner les apprentissages et à intégrer les enjeux sociétaux.
- ❖ Soutenir la formation en alternance, lieu d'apprentissage concret d'un métier pour les jeunes et en particulier les enfants ayant des difficultés d'apprentissage scolaire.
- ❖ Accompagner les équipes éducatives dans la poursuite d'un enseignement innovant et de qualité qui met notamment l'accent sur les apprentissages de base et sur l'apprentissage des langues (notamment via la mise en place de l'éveil aux langues, dès la maternelle).
- ❖ Veiller à ce que le projet d'établissement des écoles ambitionne de tenir compte des difficultés d'apprentissage des élèves issus de familles défavorisées et/ou dont la langue utilisée à la maison n'est pas celle utilisée à l'école (notamment par la remédiation) pour faire de l'enseignement fondamental un levier d'émancipation.
- ❖ Sensibiliser le corps enseignant (tout comme le personnel des crèches) aux stéréotypes liés aux genres afin de changer les mentalités à terme, d'élargir le champ des représentations des jeunes sur les métiers, de stimuler l'orientation et la formation des filles vers des métiers techniques et scientifiques.
- ❖ Réaliser un cadastre genré des formations suivies par les jeunes tous types d'enseignements confondus afin de disposer de données objectives sur les orientations.
- ❖ Mettre en place des animations à la vie relationnelle, affective et sexuelle réalisées par des experts extérieurs (centres de planning familial ou centres PMS).
- ❖ Rendre les bâtiments scolaires accessibles aux personnes et élèves à mobilité réduite.
- ❖ Favoriser l'ouverture vers les technologies de l'information et de la communication (TIC) et faire de celles-ci des alliées dans le cadre des apprentissages et activités scolaires.
- ❖ Collaborer à une politique d'initiation aux sports dès le plus jeune âge et favoriser des rencontres sportives inter écoles.
- ❖ Favoriser les « sorties » culturelles (spectacles, expos, rencontres avec des artistes locaux) au sein de l'école, mais aussi à l'extérieur. Stimuler la création culturelle aux travers de différentes activités (poésie, théâtre, musique...).
- ❖ Permettre aux acteurs culturels, sportifs et socioéducatifs locaux d'utiliser les bâtiments et équipements des écoles en dehors du temps scolaire.
- ❖ Favoriser la création d'écoles de devoir et les soutenir, notamment via la formation des personnes amenées à y encadrer les élèves et via un travail en étroite collaboration avec les écoles.
- ❖ Promouvoir un enseignement sur le modèle du tiers-temps pédagogique.
- ❖ Soutenir l'implication des parents dans le suivi de l'enfant (communication, rencontre...)
- ❖ En collaboration avec les acteurs extérieurs :
 - Favoriser l'apprentissage à la citoyenneté et à la diversité dans les écoles dès la maternelle.
 - Sensibiliser à la propreté et au maintien de l'environnement.
 - Sensibiliser et informer aux risques liés aux assuétudes et dépendances (drogue, alcool, jeux, internet...),
- ❖ Soutenir la mise en place de dynamiques participatives dans les écoles (conseil des élèves).
- ❖ Mettre en place des mesures pour limiter le temps consacré par les directeurs d'école aux tâches administratives, afin que ceux-ci puissent se consacrer pleinement à leur fonction première qui est le projet pédagogique de l'école.
- ❖ Interdire les intrusions de la publicité dans la vie scolaire ainsi que les sollicitations commerciales et plus généralement de toute forme de promotion directe ou indirecte par des entreprises privées.

Une ville où il fait bon vivre ensemble

- ❖ Soutenir les initiatives d'échanges entre élèves/enseignants/écoles des communautés francophone, germanophone et néerlandophone.
- ❖ Garantir que, dans chaque école, les élèves puissent avoir gratuitement accès à de l'eau potable dans un endroit propre (par exemple en installant des fontaines à eau).
- ❖ Garantir, dans chaque école, des sanitaires propres et assurer l'hygiène notamment par le rappel du lavage des mains.
- ❖ Mettre en place un travail pédagogique à destination des enfants et des acteurs scolaires sur l'importance d'une nutrition saine et équilibrée.
- ❖ Mettre en place des collaborations avec les acteurs locaux de la santé, de la restauration et de l'agriculture.
- ❖ Lancer un programme pluriannuel de rénovation ou démolition/reconstruction visant 100% d'écoles éco-rénovées/éco-construites en 2030 pour l'ensemble des écoles communales de l'enseignement fondamental.
- ❖ Inscrire les écoles communales dans la dynamique d'éco-école (GreenFlag) afin de promouvoir le développement durable au sein de l'école.
- ❖ Impliquer les élèves et l'équipe éducative dans l'analyse des besoins et possibilités en matière de mobilité.
- ❖ Mettre en place des déplacements collectifs et des ramassages scolaires inter-réseaux en voiture, à pied ou à vélo : covoiturage, rangs scolaires par quartier ou village. Soutenir l'apprentissage du vélo et des trajets en groupe en collaboration avec les associations œuvrant dans ce sens.
- ❖ Prévoir un parking vélo dans chaque école.
- ❖ Sécuriser les abords des écoles via une signalisation appropriée et l'implication des agents de prévention.

3. Une politique solidaire avec nos aînés

Si on peut se réjouir de l'augmentation de la durée de vie de notre population, il convient d'y apporter des réponses politiques réfléchies. La commune est le premier niveau d'action pour répondre aux besoins et aux désirs des citoyens plus âgés.

Nous sommes conscients qu'il existe une diversité d'aînés. Il convient dès lors de veiller à développer des politiques différenciées, notamment entre les aînés actifs, ceux qui sont en perte d'autonomie ou totalement dépendants. Il nous faut penser la politique des aînés comme une politique transversale pour permettre une participation des aînés à la vie communale.

Nous devons garder en tête de prendre en compte la réalité des aînés dans les politiques de mobilité, de logement, d'aménagement du territoire, de santé... L'idée est de mettre en place un « service senior » pour : soutenir les aînés, sensibiliser les autres services de la commune à la réalité des aînés, informer les aînés des sujets susceptibles de les intéresser et servir de porte d'entrée pour les demandes de soutien de projets à destination des aînés.

Il nous paraît aussi important de favoriser et développer la participation citoyenne des aînés et valoriser leur expérience. La présence de plus en plus d'aînés dans nos communes doit être vue comme un signe de richesse. Un des enjeux majeurs est de valoriser leur expérience et de faire d'eux des partenaires de la vie sociale, culturelle, économique et globalement de la politique locale.

Concrètement, Ecolo propose de :

- ❖ Créer un « Conseil consultatif communal des aînés » dont l'objet est de relever les besoins spécifiques des aînés dans les domaines des prestations de service, de transports publics, de logement et d'urbanisation, de soins de santé, de formation, d'emploi et participation citoyenne.
- ❖ Associer les aînés aux aménagements qui les concernent, notamment via une représentation au sein de la CCATM.
- ❖ Promouvoir la collaboration entre communes pour soutenir, voire créer et développer des centres/pôles intercommunaux, spécialisés dans les services de soins de santé destinés aux aînés, dans la prévention de la dépendance et dans la conservation de l'autonomie, notamment par les systèmes d'assistance à distance.
- ❖ Soutenir les initiatives de résidences-services sociales, d'habitats groupés (abbeyfield, coloc, andromède...) ou intergénérationnels (kangourou, kots étudiants chez un aîné...).
- ❖ De manière générale, soutenir le développement des services à domicile (aides familiales, aides ménagères, gardes à domicile...) et leur accessibilité.
- ❖ Développer et soutenir des initiatives pour faciliter le maintien à domicile : services de petites réparations, de courses, d'aide à la promenade, buanderies communales.
- ❖ Coordonner les services indispensables au maintien à domicile (repas, soins, télé-vigilance...).
- ❖ Favoriser l'ouverture des maisons de repos et de soins vers le quartier (comité de quartier, intégration dans les contrats de quartiers...).
- ❖ Intégrer le service de repas à domicile et les cuisines des maisons de repos dans le programme transition alimentation durable ; associer les aînés au développement des potagers.
- ❖ Favoriser les échanges au moyen de restaurants collectifs, de jardins partagés, de la participation au contrat de rivière ; encourager les activités de type carrefour des générations, la formation des aînés par les plus jeunes dans les espaces numériques, l'ouverture ponctuelle des maisons de jeunes aux aînés, les projets intergénérationnels dans les écoles (les aînés y donnent le goût de la lecture...)
- ❖ Soutenir les initiatives de seniors qui visent à aider les générations suivantes à entreprendre une activité en mettant à disposition leur savoir et leur expérience.
- ❖ Soutenir le volontariat en faveur des aînés comme les visites aux aînés isolés notamment, en proposant de prendre en charge l'assurance volontaire ou en encourageant les échanges de services.
- ❖ Rendre accessible l'ensemble des activités organisées par ou pour les aînés.
- ❖ Garantir une offre suffisante et des infrastructures sportives accessibles aux aînés dans la commune.

4. Une ville accessible à tous

Les personnes ayant un handicap mental, physique ou sensoriel sont des citoyens au même titre que les autres habitants de la commune. Leurs spécificités nécessitent néanmoins des réponses adaptées afin qu'elles puissent jouir des mêmes droits ou qu'elles puissent participer au mieux à la vie socioculturelle, économique et politique de la commune.

La politique des personnes handicapées ne peut être une politique à part, parce que les personnes handicapées, comme tous les citoyens, se logent, utilisent les services de la ville, les crèches, les écoles... C'est donc toute la politique communale qui doit être aussi pensée en tenant compte des personnes handicapées.

L'accessibilité est un enjeu socio-économique majeur qui concerne près de 4 belges sur 10 confrontés à des difficultés de mobilité en raison de l'âge, la taille, un handicap provisoire ou définitif, une maladie, une grossesse, une convalescence ou autres. Il s'agit d'une question de justice de portée générale.

Le vieillissement de la population s'inscrit aussi pleinement dans la réflexion sur l'accessibilité pour préparer au mieux notre société future à ce phénomène.

Concrètement, Ecolo propose de :

- ❖ Valoriser le Conseil consultatif de la personne handicapée et le consulter systématiquement pour toutes les questions ou décisions se rapportant aux personnes handicapées.
- ❖ Associer les personnes handicapées aux aménagements qui les concernent, notamment via une représentation au sein de la CCATM.
- ❖ Appliquer les législations existantes en matière d'accessibilité des bâtiments, tant lorsque la commune est maître d'œuvre que lorsqu'elle délivre des permis d'urbanisme (contrôle et sanction), en accordant une attention particulière aux commerces et voiries.
- ❖ Augmenter l'offre du logement pour les PMR dans les secteurs public et privé.
- ❖ Rendre les maisons communales accessibles, spécialement les services de police et les services à la population, ou prévoir un local d'accueil au rez-de-chaussée dans les communes où ce n'est pas possible.
- ❖ Renforcer le service Handicontact.
- ❖ Créer un poste de « référent en accessibilité » ou « cellule accessibilité » qui serait formé(e) par les associations spécialisées et en liaison constante avec ces dernières lors des procédures d'octroi d'un permis d'urbanisme des bâtiments et/ou des projets de rénovation dépendants des autorisations de l'administration des monuments et sites.
- ❖ Permettre régulièrement aux associations spécialisées en la matière d'organiser des cycles de formation accompagnés de mise en situation sur le terrain.
- ❖ Proposer des formations en langue des signes au personnel en contact avec la population.
- ❖ Rendre les écoles et les crèches communales accessibles aux personnes en situation de handicap, enfants comme travailleurs.
- ❖ Étendre l'accessibilité de l'environnement professionnel à tous les lieux de travail et ce, quel que soit le nombre de personnes handicapées.
- ❖ Garantir un nombre suffisant de places de stationnement pour personnes handicapées et permettre la possession d'une carte personne handicapée temporaire pour les cas d'invalidité provisoire.
- ❖ Développer l'offre de transports collectifs - des navettes pour se rendre au marché hebdomadaire, par exemple - et assurer la présence de services de transports adaptés aux PMR sur le territoire de la ville et vers les hôpitaux.
- ❖ Organiser des actions de sensibilisation au handicap dans les écoles, les organisations de jeunesse... (actions menées par des personnes handicapées).
- ❖ Accorder une attention particulière à l'accès à l'information pour les personnes handicapées : labelliser son site anysurfer (norme d'accessibilité), disposer d'exemplaires en braille du journal communal.
- ❖ Collaborer avec les entreprises de travail adapté.
- ❖ Respecter l'obligation d'emploi de personnes handicapées tant dans l'administration qu'au CPAS comme le prévoit la réglementation en la matière

Une ville où il fait bon vivre ensemble

- ❖ Permettre le volontariat des personnes handicapées dans la commune et prendre en charge l'assurance volontaire des personnes handicapées dans les asbl.
- ❖ Mettre en place ou soutenir un service d'aide aux personnes handicapées leur permettant d'apprendre à vivre en autonomie.

5. Une ville construite par toutes et tous

Même si de nombreux acquis sont indéniables pour l'égalité entre les femmes et les hommes, force est de constater qu'un grand nombre de situations démontrent que le chemin est encore long pour y parvenir totalement (égalité des salaires, des statuts, reconnaissance « naturelle » des compétences...). Les femmes aussi construisent l'Histoire : rendre visibles les femmes qui, tout comme les hommes, ont participé à l'évolution de la société dans des domaines variés (santé, social, économique...), c'est aussi dire et montrer qu'elles sont reconnues pour ce qu'elles ont fait.

Le message est important si l'on veut construire une société égalitaire et juste.

Comment nos enfants et nos jeunes (filles et garçons) peuvent-ils prendre conscience de l'importance de l'égalité entre les hommes et les femmes si les pouvoirs publics ne montrent pas avec fierté les actions des femmes ?

Les femmes aussi doivent pouvoir être les actrices de leur ville. Si les femmes « célèbres » sont invisibles dans la ville, elles le sont aussi encore trop, là où les choses se décident. Des quotas sont nécessaires pour qu'elles soient représentées sur les listes électorales ou dans les Conseils d'Administration. Mais globalement, peu de femmes accèdent aux postes à responsabilités qui leur permettraient d'être les conceptrices de projets. Or, sans l'implication citoyenne des femmes (souvent confrontées à une « double journée »), des pans entiers de la vie quotidienne sont ignorés ou peu pris en compte dans des matières aussi importantes que l'aménagement d'une ville (rues, trottoirs, éclairage pour la sécurité...), l'accès au logement, l'accueil des enfants, la mobilité (transports en commun...).

Construisons une démocratie plus active, mieux équilibrée, plus égalitaire et plus juste dans une société plurielle où les femmes, au même titre que les hommes, sont au coeur des décisions et de la participation citoyenne.

Concrètement, Ecolo propose de :

- ❖ Profiter du changement de nom de plus de 300 rues de l'entité afin de privilégier des dénominations relatives aux femmes célèbres.
- ❖ Inciter les enseignants à sensibiliser les enfants, dès le plus jeune âge, à la non-discrimination, à la place des femmes dans notre histoire d'hier, d'aujourd'hui et de demain, à une réelle répartition des tâches éducatives et ménagères.
- ❖ Ouvrir beaucoup plus largement les postes à responsabilités aux femmes (mayorat, directions des services communaux, hauts fonctionnaires...).
- ❖ Consulter les associations de femmes pour une meilleure prise en compte des besoins concrets pour tous les projets de ville.
- ❖ Développer de manière plus importante un service de crèches et de garderies pour pouvoir se former et travailler.
- ❖ Mettre en place un nombre suffisant de structures d'accueil, en dehors des « heures de bureau » pour permettre des activités en soirée.
- ❖ Mieux organiser l'espace public et la mobilité tenant compte des femmes, les plus grandes utilisatrices de leur ville et des services publics.
- ❖ Réorganiser les horaires dans la vie politique, publique et associative pour participer plus facilement à des actions citoyennes.
- ❖ Soutenir toutes les associations luttant contre les clichés sur les femmes et sur les hommes.

6. Mettre en place une dynamique « sports pour tous »

S'il est évidemment un des éléments fondamentaux en matière de promotion de la santé, le sport est également un vecteur essentiel de création de lien social. Lieu de rencontre, école de vie, apprentissage de la diversité, de la différence, de l'esprit d'équipe, de l'effort collectif, le sport a des vertus que les pouvoirs publics se doivent de promouvoir, de défendre et de rendre accessibles à tous.

Dans un environnement médiatique qui privilégie le sport-spectacle et le sport-business, l'enjeu prioritaire de la politique communale est donc de rendre la pratique sportive accessible au plus grand nombre, en offrant un panel d'activités variées ouvertes à tous. La politique sportive s'inscrit plus largement dans les politiques de santé, de jeunesse, d'inter-culturalité, sociale, intergénérationnelle, d'aménagement du territoire et de mobilité, mais aussi de prévention et de lutte contre la délinquance.

Pour mettre en marche une dynamique sportive « sport pour tous », il s'agit prioritairement de travailler sur la répartition des subsides sur base de critères objectifs, éthiques et qualitatifs.

Concrètement, Ecolo propose de :

- ❖ Créer une commission consultative du sport où seraient présents les responsables des clubs sportifs de l'entité.
- ❖ Fournir, dans la mesure du possible, un soutien administratif aux clubs qui le souhaitent. Notamment à travers la création d'une structure similaire à la MPA dédiée aux clubs sportifs.
- ❖ Privilégier le soutien au « sport pour tous ». Dans ce cadre, soutenir les clubs sportifs sur base d'appel à projet, en privilégiant les critères éthiques et qualitatifs, en particulier la formation et l'encadrement des jeunes et l'éducation à la santé par le sport.
- ❖ Promouvoir une politique sportive qui lutte contre les stéréotypes et les discriminations, quel(s) qu'en soi(en)t le(s) motif(s) et, en particulier, veiller à soutenir et encourager la pratique sportive tant chez les femmes / filles que chez les garçons / hommes en veillant entre autres à une répartition équilibrée des subsides et subventions.
- ❖ Multiplier, mais aussi entretenir et embellir, les plaines de jeux et infrastructures sportives de quartiers qui sont souvent les premiers lieux de rencontres sportives et qui permettent à des jeunes qui ne sont pas affiliés à des clubs sportifs de pratiquer le sport.
- ❖ Mettre sur pied un partenariat entre la commune et les écoles situées sur son territoire, afin de permettre une utilisation optimale des infrastructures existantes.
- ❖ Organiser, en collaboration avec les clubs sportifs, des journées découvertes du sport dans l'ensemble des écoles communales.
- ❖ Mettre en place des tarifs dégressifs (exemple : carte de 10 entrées) dans les infrastructures sportives, spécialement durant les périodes de vacances scolaires.
- ❖ Instaurer des aides financières à destination des plus démunis, pour que le coût ne soit pas un frein à la pratique sportive.

7. Pour une culture visible, accessible et participative

Ecolo Charleroi plaide pour un panorama culturel complet sur la ville et sa région. Cela passe par un renforcement de mesures ponctuelles et structurelles permettant de consolider la diversification de l'offre et de la demande de culture tout en mettant en œuvre des projets qui permettent une plus grande participation des citoyens à la création culturelle. Par ailleurs, la richesse culturelle de Charleroi est méconnue par les Carolos eux-mêmes : il s'agit par une communication coordonnée, liée à une mise en valeur du patrimoine de donner à voir au citoyen carolorégien comme au visiteur que Charleroi est une ville et une région de culture. Cette démarche permettra notamment de rendre de la fierté aux citoyens de la métropole.

Cette communication coordonnée doit passer au moins par un média lisible (site internet et version papier) reprenant l'ensemble des activités culturelles à venir, une signalétique tout aussi lisible, et plus largement une affirmation forte de la dimension culturelle de la Ville et de son environnement.

Si le village de Treignes dans l'entité de Viroinval en Namurois s'est proclamé village des musées alors qu'il en compte quatre, il n'est pas trop tard pour proclamer Charleroi Ville de culture et de patrimoine. Si le plus petit (Treignes) peut le plus, pourquoi le grand (Charleroi) se contenterait-il du moins, en termes de communication ?

Concrètement, Ecolo propose de :

- ❖ Soutenir le Centre culturel régional, l'Eden, dans sa mission d'action culturelle et de développement territorial de façon à coordonner les spectacles créatifs proposés dans la région avec les actions émergentes telles que, par exemple, des ateliers d'écriture.
- ❖ Soutenir les synergies entre deux grandes institutions culturelles (Eden et PBA) afin de poursuivre les économies d'échelle et la coordination des événements et ce, dans le cadre de l'installation récente de deux directions distinctes.
- ❖ Soutenir les cultures émergentes.
- ❖ Publier un agenda culturel complet et coordonné de l'offre culturelle à Charleroi et dans sa périphérie, en format papier et internet.
- ❖ Amener la culture dans tous les milieux sociaux et permettre à la culture de tous les milieux sociaux de s'exprimer (en collaboration avec les acteurs culturels), notamment en amenant un travail culturel alternatif au sein des écoles pour motiver les enfants et les jeunes aux activités culturelles, en soutenant le type d'initiatives mises en œuvre par le théâtre de la Guimbarde.
- ❖ Décloisonner les activités culturelles des cultures qui ne sont pas dominantes à Charleroi en les amenant dans les lieux culturels traditionnels de façon à promouvoir un plus grand brassage culturel.
- ❖ Renforcer l'information sur l'accessibilité à la culture pour les bénéficiaires de l'article 27 et leur réserver des places convenables pour les représentations (pas en fond de salle). Le cas échéant, réserver d'office un nombre de places déterminé pour les articles 27.
- ❖ Dans le même esprit, favoriser la mobilité culturelle en demandant au TEC de plancher sur la mise en œuvre d'un « ramassage-spectacle ». Cette initiative permettrait de favoriser la culture tant chez les jeunes que chez les personnes plus âgées ne disposant pas ou plus de véhicule personnel.
- ❖ Plus globalement, demander au TEC de prendre en compte dans les horaires et les arrêts des bus et du métro des heures de fin de spectacle.
- ❖ Créer des maisons citoyennes dans les quartiers, ouvertes à toutes les associations qui souhaitent un local de réunion ; y prévoir une petite salle polyvalente pour les événements culturels. Dans ce cadre, valoriser les infrastructures existantes, en particulier celles des écoles, afin de rendre leurs locaux accessibles aux associations et aux particuliers.
- ❖ Mettre sur pied un comité d'aide aux projets, avec un système de bourses pour donner un coup de pouce à ceux qui ont des idées en matière artistique en lien notamment avec la Maison pour associations.
- ❖ Valoriser le tag ou autre moyen d'expression picturale comme moyen d'embellir certains quartiers : identification des murs, contrats avec les jeunes, fourniture de matériel, encadrement...
- ❖ Veiller à enfin réaffecter le bâtiment de l'ancienne Brasserie des Alliés à Marchienne-Etat, en coordonnant ce projet avec la réaffectation des AMS dans le but de faire revivre le quartier dit de la Porte Ouest.

- ❖ Soutenir IGRETEC dans sa prise en compte du patrimoine et de la culture comme levier de redéploiement économique.
- ❖ Développer la présentation de l'offre patrimoniale et culturelle de Charleroi à l'aéroport de façon à attirer au centre les visiteurs de passage. Quelques brochures touristiques sur Charleroi pourraient être ainsi proposées aux voyageurs. Ces brochures devraient être déclinées en fonction des intérêts du public visé – par exemple, « Que faire à Charleroi en une journée avec des enfants ? ». Il conviendrait aussi de coordonner la communication de façon à ce que, notamment en ce qui concerne le patrimoine architectural, un parcours-type du centre-ville soit proposé « Comment découvrir le patrimoine de Charleroi en une journée ? ».
- ❖ Collaborer avec Télésambre pour la conception, la réalisation et la diffusion de « capsules » culturelles à propos d'activités ou d'aspects patrimoniaux de Charleroi.
- ❖ Placer à beaucoup plus d'endroits des panneaux d'informations indiquant la valeur patrimoniale et l'historique de tel ou tel bâtiment et notamment des bâtiments classés.

8. Préserver la Santé et le Bien-être

La santé ne peut se limiter à l'absence de maladie mais doit être considérée comme un état de bien-être physique, mental et social. Des conditions de vie favorables au bien-être (qualité du logement et de l'environnement, revenus qui permettent d'échapper à la pauvreté, lien social réel, écoute, participation...) ont bien entendu une influence positive sur la santé des habitants d'une commune.

La commune a un rôle essentiel à jouer en développant une politique volontaire de prévention et de promotion de la santé. Une telle politique a pour objectifs l'amélioration des conditions de vie, l'accès à la qualité alimentaire, à un environnement sain, à des possibilités d'activités physiques et sportives, à des services de santé multidisciplinaires et aux services sociaux de proximité.

Concrètement, Ecolo propose de :

- ❖ S'assurer que, sur le territoire de la commune, les habitants ont accès à un service de santé bien déployé, en bonne intelligence avec les acteurs du terrain, et développer le cas échéant des postes de garde médicale, en collaboration avec les cercles de médecine générale.
- ❖ Agir en tant qu'employeur et mettre en place des conditions de travail qui garantissent une bonne santé physique et psychique du personnel communal.
- ❖ En matière d'assuétudes, mener des actions de prévention et de réduction des risques, via par exemple des réunions de sensibilisation, des stands d'information dans les activités destinées aux jeunes (et moins jeunes) comme les festivals...
- ❖ En partenariat avec les Centres Psycho-Médico-Sociaux (CPMS) et les plannings familiaux de la commune ou des communes voisines, éveiller les élèves à la vie relationnelle, affective et sexuelle en faisant appel à des intervenants extérieurs (Plannings familiaux, centre PMS).
- ❖ Soutenir financièrement (un article budgétaire...) et matériellement (mise à disposition de locaux, chauffage, entretien...) les associations ou asbl qui prennent en charge des problèmes de santé tels que l'assuétude, les plannings familiaux.
- ❖ Tenir à jour un état des lieux de la santé et en informer la population. Les communes négligent souvent la question de la santé en la laissant aux seuls acteurs de la santé. Une évaluation régulière doit être faite concernant les facteurs influençant la santé : logement, nuisances diverses, pauvreté, cadre de vie.
- ❖ En s'appuyant sur cet état des lieux, développer des projets pour améliorer la santé de la population, particulièrement au sein des quartiers défavorisés, en impliquant la population dans leur élaboration, leur réalisation et leur évaluation. Un des objectifs est de développer les aptitudes de chacune et chacun à pouvoir améliorer son cadre de vie et à choisir des modes de vie plus sains.
- ❖ Augmenter les places d'accueil en cure de désintoxication et renforcer les services d'accompagnement pour les personnes présentant une dépendance problématique.

9. Une ville où il fait bon vivre ensemble

La Belgique s'est longtemps félicitée de construire une société interculturelle plutôt que multiculturelle. Il faut cependant reconnaître que les politiques d'intégration menées n'ont pas toujours permis aux nouveaux arrivants et à leurs enfants (voire à leurs petits-enfants) de se construire une identité satisfaisante pour eux-mêmes. Les discriminations à l'emploi et au logement sont encore une réalité, de nombreux quartiers regroupent encore des familles et personnes précarisées à qui l'ascenseur social n'est pas accessible comme aux Belges d'origine.

Pour Ecolo, il faut se pencher lucidement et largement sur les difficultés liées au « vivre ensemble » et accentuer la lutte contre toutes les formes de peur et de discrimination. Si les politiques d'intégration dépendent surtout du niveau régional, les communes, en tant que partenaires actifs, peuvent dynamiser les processus régionaux mais aussi développer leurs propres dynamiques interculturelles et multiculturelles.

Concrètement, Ecolo propose de :

- ❖ Décentraliser les antennes administratives dans les quartiers urbains, notamment les plus précarisés.
- ❖ Mettre en place un kit d'accueil pour tout nouvel arrivant dans la commune reprenant l'ensemble des informations pratiques et administratives de la commune.
- ❖ Renforcer le soutien aux actions d'alphabétisation, d'apprentissage des langues officielles et d'insertion sociale et citoyenne, notamment au bénéfice des femmes d'origine étrangère en collaboration notamment avec la FUNOC.
- ❖ Reconnaître les associations culturelles issues de l'immigration et travaillant dans une perspective d'émancipation, soutenir leurs initiatives et favoriser les interactions entre elles et les autres associations.
- ❖ Renforcer et développer les partenariats avec les structures locales pour améliorer l'encadrement des associations et des initiatives ainsi que l'accompagnement des primo-arrivants au sein des divers services administratifs et communaux
- ❖ Etablir un cadastre de toutes les actions ou projets actifs dans le domaine de l'inter-culturalité, avec une attention particulière pour les associations issues des nouvelles migrations et encore inconnues des pouvoirs publics.
- ❖ Jouer un rôle moteur dans la concrétisation d'un pluralisme et d'un enrichissement pluriculturel, notamment en favorisant les contacts entre les populations d'origine étrangère et les écoles et les milieux associatifs.
- ❖ Veiller à laisser place aux cultures d'origines des populations de la commune dans les carnivals, fêtes folkloriques et autres événements culturels locaux.
- ❖ Favoriser le brassage culturel et social au sein des établissements scolaires communaux.
- ❖ Veiller à ce que le service du médiateur soit formé à l'inter-culturalité, de façon à pouvoir intervenir auprès des pouvoirs publics ou dans les situations de difficulté de voisinage dues à des incompréhensions culturelles.
- ❖ Former les fonctionnaires communaux et de police à la diversité et aux relations interculturelles.
- ❖ Veiller à respecter la diversité dans l'engagement des policiers afin de faciliter la compréhension des problématiques liées à l'inter-culturalité et l'ouverture.
- ❖ Mettre en place un Conseil consultatif des Personnes d'origine étrangère, représentatif de la diversité culturelle de la commune.
- ❖ Eviter les ghettos en favorisant la mixité dans les logements sociaux mais aussi dans les logements pris en gestion par l' AIS et les SLSP.
- ❖ Travailler en étroite collaboration avec le référent social des SLSP afin de mener des actions de rencontre pour renforcer la convivialité dans les quartiers de logements sociaux.
- ❖ Développer des échanges sous la forme de jumelage, avec des communes de pays en voie de développement, dans le cadre d'une solidarité Nord-Sud (expositions, rencontres, formations...).
- ❖ Faciliter le signalement de discrimination par la mise en ligne sur le site officiel de la Ville, du formulaire du Centre pour l'Egalité des Chances.
- ❖ Développer des partenariats avec les télévisions locales pour l'élaboration d'émission de sensibilisation à la diversité et d'information objective sur les diverses communautés locales.